

# GUIDE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS EN VAL-DE-MARNE

Réalisation : Direction de la Communication - Conception graphique : Alexandra Lucchesi - Crédits photos : Alain Bachellet, Djamilia Cain.  
Impression : Grenier - Impression sur papier recyclé avec encres végétales / socialement solidaire dans la chaîne de fabrication - Janvier 2010.



services  
**39 94**  
cg94.fr

Conseil général du Val-de-Marne  
Direction des Espaces Verts et du Paysage

Nature et ville : le défi du Val-de-Marne

**VAL de  
MARNE**  
Conseil général



**D**epuis plusieurs années, le Conseil général du Val-de-Marne s'est engagé à réaliser des « plans de gestion durable » pour les parcs départementaux.

En 2003, afin d'accompagner cette démarche, une première ébauche de gestion différenciée a été mise en place.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de redéfinir ce qu'est la gestion différenciée appliquée aux parcs du Val-de-Marne, dans le but :

- > **D'accompagner pleinement l'évolution des pratiques de gestion des espaces verts départementaux vers une gestion plus écologique** : réduction drastique de l'utilisation des produits phytosanitaires, rationalisation de l'utilisation de l'eau, recyclage sur place des déchets verts produits par les parcs, choix variétaux...
- > De disposer d'un outil permettant de **communiquer** en interne et en externe sur nos pratiques,
- > **De partager un référentiel, simple et pratique, commun** à tous les jardiniers permettant d'harmoniser les pratiques de gestion sur les 22 parcs départementaux, quels qu'en soient les modes d'entretien,
- > **D'appréhender au mieux les coûts de gestion** des parcs départementaux, avec une intégration de ce document aux marchés et aux plans de gestion des parcs.

Ce guide pour la gestion différenciée des espaces verts en Val-de-Marne a comme objectif de répondre à ces besoins. Il est le fruit d'un travail participatif mené avec l'ensemble des agents en charge de la gestion des parcs départementaux.

Il constitue un document d'étape qui permettra d'approcher de manière cohérente la très grande diversité du patrimoine vert départemental. Il n'est pas exhaustif, mais servira de référence aux gestionnaires des parcs afin de dégager des perspectives d'améliorations et d'évaluer les actions entreprises.

En diffusant ce guide de la gestion différenciée en Val-de-Marne à ses partenaires, le Conseil général souhaite partager son expérience avec un maximum d'acteurs, échanger avec eux, généraliser son application sur le territoire départemental et faire progresser une démarche rendue indispensable pour aborder ensemble la gestion durable des parcs et espaces naturels du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Cet ouvrage est aussi un formidable outil pouvant servir de base à d'autres actions destinées à sensibiliser l'ensemble des val-de-marnais et les différents acteurs du territoire à la richesse écologique des milieux qui les entourent et sur la nécessité de la préserver.

Il doit ainsi permettre d'approcher de manière cohérente la très grande diversité du patrimoine vert départemental.

**Christian Favier,**  
Président du Conseil général du Val-de-Marne

# Sommaire

<b>La Gestion différenciée des espaces verts : qu'est-ce que c'est ?</b>	<b>p.01</b>
<b>Nature et ville : le défi du Val-de-Marne</b>	<b>p.02</b>
<b>Les « Codes Qualité »</b>	<b>p.03</b>
« Code Qualité 1 » Aspect impeccable	p. 05
« Code Qualité 2 » Aspect soigné	p. 06
« Code Qualité 3 » Aspect rustique	p. 07
« Code Qualité 4 » Aspect naturel	p. 08
<b>Préconisations de travaux par type de surface et par Code Qualité</b>	<b>p.09</b>
Surfaces enherbées	p. 11
Massifs fleuris et couvre sols	p. 13
Massifs arbustifs	p. 14
Rosiers	p. 15
Haies	p. 16
Plantes grimpantes	p. 17
Arbres fruitiers	p. 17
Arbres isolés	p. 18
Arbres d'alignements	p. 19
Boisements	p. 20
Zones humides	p. 21
Surfaces minérales et allées	p. 22
<b>Lexique des termes techniques</b>	<b>p.23</b>



# La Gestion différenciée des espaces verts : Qu'est-ce que c'est ?

Pendant longtemps, les parcs urbains ont été aménagés et gérés avec la volonté de mettre en scène un savoir horticole, et d'offrir aux usagers des espaces soignés, entretenus de manière homogène.

Ces pratiques ne sont plus adaptées à la diversité des paysages et usages d'aujourd'hui, ni à la nécessaire prise en compte de l'impact de nos activités sur l'environnement.

Aussi, depuis près de 25 ans, certaines collectivités désireuses de trouver un équilibre entre les attentes et usages du public, la tradition horticole et paysagère, le respect et la protection de la nature, tendent-elles vers une alternative : la gestion différenciée.

## LE CONCEPT DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée des espaces verts urbains consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

Elle permet de prendre conscience que **biodiversité et entretien ne sont pas incompatibles et que sécurité et aspect esthétique ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée**. Elle prescrit également des solutions alternatives aux techniques actuelles dont certaines sont polluantes et dangereuses pour la santé.

Sans pour autant viser le « tout écologique », peu réaliste en situation fortement urbanisée, il s'agit d'intégrer des préoccupations environnementales au modèle horticole standard et de **créer de nouveaux espaces plus libres, adaptés à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées** (loisirs familiaux, pratiques sportives, éducation à l'environnement, recherche de calme et de tranquillité...).

**La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre : accueil du public / développement de la biodiversité / protection des ressources naturelles.**

## LES BÉNÉFICES DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

La gestion différenciée permet d'apporter une réponse à des enjeux de nature différente :

- > **Des enjeux écologiques**
  - > **Préserver, enrichir et diversifier la biodiversité des espaces naturels,**
  - > **Limiter les pollutions : intrants, phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,**
  - > **Gérer les ressources naturelles : réduction des consommations d'eau et d'énergie liées à l'entretien des espaces verts, valorisation des déchets verts...**
- > **Des enjeux sociaux et culturels**
  - > **Améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces et de paysages,**
  - > **Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,**
  - > **Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier,**
  - > **Sensibiliser le grand public à l'environnement.**
- > **Des enjeux économiques**
  - > **Réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien et l'abandon des produits phytosanitaires,**
  - > **Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,**
  - > **Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces,**
  - > **Maîtriser les temps de travaux.**

# Nature et ville : Le défi du Val-de-Marne

Grâce aux efforts menés par le Département depuis plusieurs années, les parcs départementaux accueillent aujourd'hui une richesse écologique, faunistique et floristique tout à fait remarquable.

Avec la validation du **Plan vert (2006-2016)**, le Conseil général a souhaité conforter et enrichir sa politique en faveur de la biodiversité et relever le défi d'un juste équilibre entre nature et ville.

Ce Plan vert s'impose comme un outil de planification déterminant les objectifs et les orientations du Département en matière d'environnement, de paysage et d'espaces verts pour les prochaines années. Il s'articule autour de quatre grandes priorités déterminées à partir des spécificités et des nombreux atouts du Val-de-Marne :

- > **Renforcer la présence de la nature en ville et améliorer la qualité du paysage urbain par la mise en place d'une trame verte.** *Le Val-de-Marne est un département très urbanisé malgré sa diversité de paysage et de milieux, et ses territoires contrastés à mi-chemin entre ville et campagne. L'ambition du Département est donc d'apporter une qualité de vie en ville, des espaces de respiration et de faciliter l'accès de ces espaces à tous.*
- > **Révéler un atout du Val-de-Marne : le réseau hydrographique, élément structurant du paysage et des milieux naturels.** *L'eau constitue en effet pour le département une part profonde de son identité. Le Conseil général souhaite que le Val-de-Marne devienne à l'horizon 2020 un territoire de référence pour une valorisation respectueuse du fleuve et des rivières.*
- > **Valoriser et protéger le patrimoine forestier et ses lisières et garantir le maintien des paysages agricoles périurbains.** *Ces espaces sont une caractéristique et une source de richesse du département. Il est donc essentiel de garantir leur valorisation et leur préservation.*

> **Poursuivre les actions engagées pour contribuer au développement durable.** *Cette ambition se traduit notamment par le renforcement de la démarche d'étude, de gestion et de vulgarisation de la biodiversité.*

**« Dans un territoire urbanisé, il s'agit de concilier avec harmonie l'accueil du public avec la préservation d'écosystèmes fragiles. »**

C'est dans cet esprit que la Direction des Espaces Verts et du Paysage (DEVPP) mène régulièrement des **inventaires botaniques**. Plusieurs **collections végétales** sont également gérées au sein des Parcs départementaux.

Dès 2005, le Département a souhaité avoir une connaissance exhaustive du patrimoine floristique réparti sur les 47 communes du Val-de-Marne. Un partenariat a ainsi été mis en place entre la DEVPP et le Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP), service scientifique du Muséum national d'Histoire naturelle afin :

- > **D'améliorer la connaissance floristique du territoire,**
- > **De dresser un état de référence de la flore départementale,**
- > **De préconiser des orientations de gestion des milieux.**

Le résultat de ce travail de plusieurs années s'est traduit par la réalisation d'un **Atlas de la flore sauvage du Val-de-Marne** publié au printemps 2010.

En outre, les richesses faunistiques et floristiques des parcs et espaces naturels sont le support d'actions d'**éducation à l'environnement**.

Autant d'actions concrètes venant étayer la démarche volontariste du département face à ces enjeux écologiques.

## Les « Codes Qualité »

Les « Codes Qualité » sont de véritables outils de mise en application de la Gestion différenciée. Ils correspondent à un résultat visuel, à un aspect esthétique attendu.

Afin d'intégrer les évolutions des pratiques de gestion et se positionner dans une démarche de Développement Durable, chaque « Code Qualité » est accompagné de préconisations générales concernant :

- > La palette végétale attendue (avec notion de tolérance à la végétation spontanée),
- > La limitation de l'usage des produits phytosanitaires,
- > La fertilisation des sols,
- > Les régimes d'arrosage.

Quatre « Codes Qualité » ont été retenus :

- > « Code Qualité 1 » : aspect impeccable
- > « Code Qualité 2 » : aspect soigné
- > « Code Qualité 3 » : aspect rustique
- > « Code Qualité 4 » : aspect naturel





## « Code Qualité 1 » aspect impeccable

Jardins structurés dont la palette végétale et le caractère soigné nécessitent un accompagnement horticole permanent de la part des gestionnaires. Ces vitrines d'un savoir-faire horticole ou paysager, font l'objet d'un entretien intensif. Les collections végétales des parcs sont concernées par ce choix d'aspect impeccable.

### > Palette végétale

**Typiquement horticole**, les plantes se développant spontanément ne sont pas autorisées.

### > Produits phytosanitaires

**Usage possible** (fongicides et pesticides), mais de manière ciblée et contrôlée, et en privilégiant des produits naturels.

### > Fertilisation

**Autant que nécessaire**, mais adaptée en fonction de l'état des sols et de la végétation. Sous forme d'engrais organique ou d'amendements.

### > Arrosage

**Aussi souvent que nécessaire**, mais optimisé.

Exemples d'espaces :

- Jardins thématiques,
- Collections,
- Certaines entrées de parcs,
- Zones de concours...



## « Code Qualité 2 » aspect soigné

Ces jardins, participant au cadre de vie quotidien en zone urbaine, associent la fonction d'usage à la fonction esthétique. Le jardinier y assure la maintenance nécessaire à la propreté et à la fonctionnalité des lieux.

### > Palette végétale

**Majoritairement horticole**, pouvant accepter une végétation spontanée maîtrisée.

### > Produits phytosanitaires

**Usage limité** (fongicides et pesticides), uniquement en mesure de préservation, et en privilégiant le recours à des produits naturels.

### > Fertilisation

**Possible**, en fonction de l'état des sols et de la végétation. Sous forme d'engrais organique ou d'amendements.

### > Arrosage

**Ponctuel/occasionnel**, selon les besoins des cultures.

Exemples d'espaces :

- Pelouses à usage récréatif et sportif,
- Massifs fleuris,
- Espaces à vocation décorative...





## « Code Qualité 3 » aspect rustique

La nature intrinsèque du site est préservée avec ses essences indigènes et les strates végétales d'origine. Ce caractère champêtre permet de maintenir des écosystèmes intéressants. L'entretien y est extensif.

### > Palette végétale

La végétation spontanée est favorisée, mais contrôlée dans son développement. Le caractère naturel est conforté par le choix d'espèces indigènes. Certaines espèces horticoles peuvent y trouver leur place, si elles enrichissent l'aspect esthétique des lieux.

### > Produits phytosanitaires

Usage interdit.

### > Fertilisation

Possible, en favorisant le retour au sol de la matière organique sous forme de composts, paillages ou amendements divers.

### > Arrosage

De sauvegarde et à l'implantation uniquement.

#### Exemples d'espaces :

- Prairies,
- Cultures,
- Sous bois...



## « Code Qualité 4 » aspect naturel

La végétation spontanée a toute sa place dans ces entités paysagères naturelles. La fonction de réserve écologique confirmée de certaines zones peut, ponctuellement, justifier l'interdiction de leur fréquentation régulière par le public. Elles font l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propres.

### > Palette végétale

Exclusivement composée de plantes locales.

L'apparition de végétation spontanée est fortement favorisée. Seules les « pestes végétales » doivent être maîtrisées.

### > Produits phytosanitaires

Usage interdit.

### > Fertilisation

Pas d'amendement.

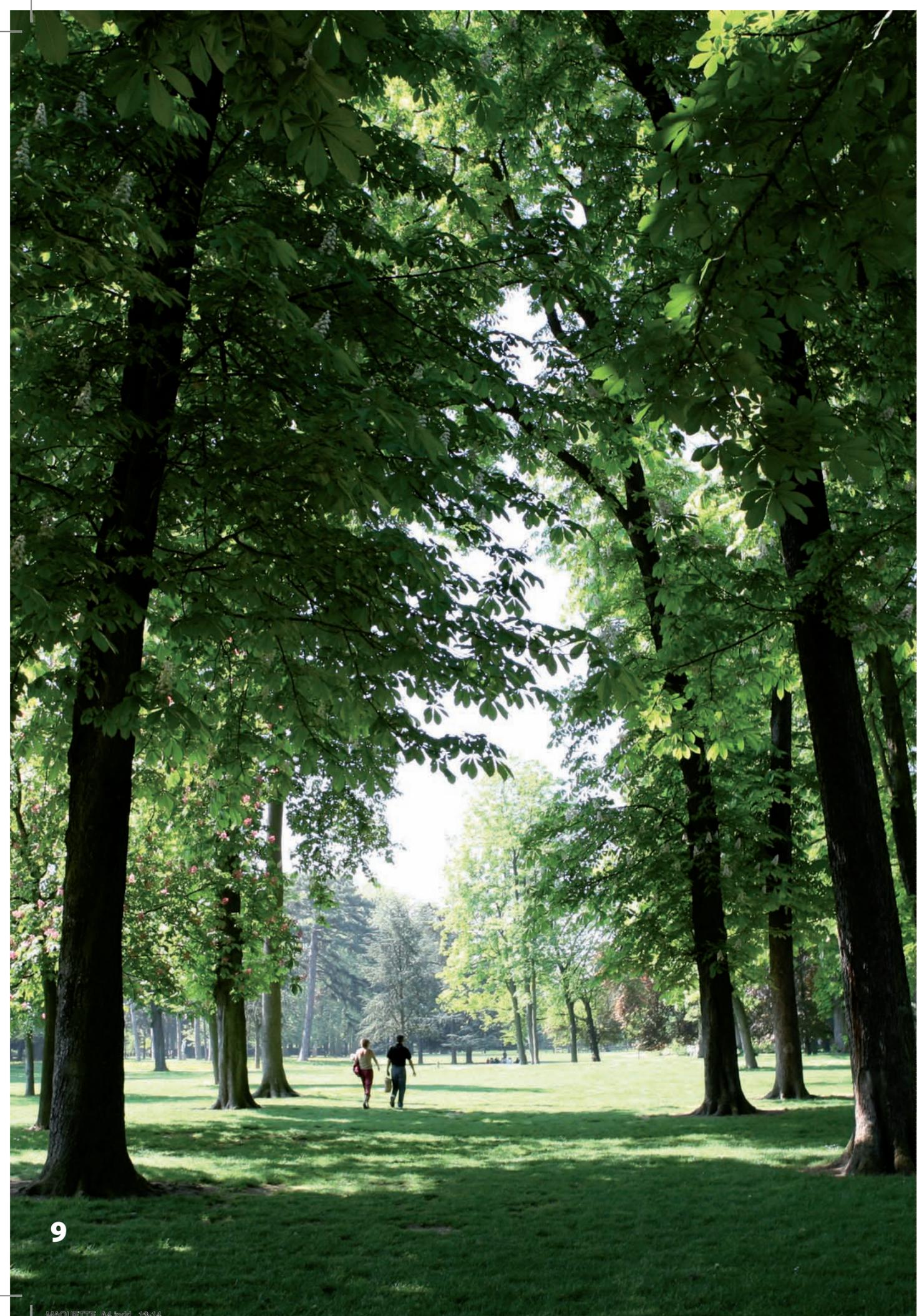
### > Arrosage

Pas d'arrosage.

#### Exemples d'espaces :

- Friches,
- Boissements,
- Prairies naturelles...





# Préconisation de travaux par type de surface et par « Code Qualité »

- Surfaces enherbées
- Massifs fleuris et couvre sols
- Massifs arbustifs
- Rosiers
- Haies
- Plantes grimpantes
- Arbres fruitiers
- Arbres isolés et arbres d'alignements
- Boisements
- Zones humides
- Surfaces minérales et allées

# > Surfaces enherbées

## > Pelouse de prestige

- > Gazon ras composé exclusivement de graminées
- > Aspect impeccable
- > Couleur verte, uniforme toute l'année
- > Bordures nettes
- > Absence totale de feuilles mortes et autres déchets végétaux



**Tonte rotative, hélicoïdale, ou mulching (hauteur de coupe 3 à 4 cm)**  
 > 25 à 30 fois/an (1 fois/semaine) > Avril à Novembre

**Découpe des bordures**  
 > 2 fois/an > Printemps et automne

**Désherbage manuel ou sélectif gazon autorisé si forte proportion de dicotylédones**  
 > 1 fois/an > Automne

**Fertilisation par engrais organique bio**  
 > 2 à 4 fois/an > Printemps à fin automne

**Défeutrage (traitement anti-mousse par scarification ou sulfate de fer)**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Arrosage**  
 > Aussi souvent que nécessaire

**Ramassage**  
 > 5 à 8 fois/an > Automne

**Semis de regarnissage, sablage, placage**  
 > Si nécessaire seulement

## > Pelouse ordinaire

- > Gazon de graminées en équilibre avec une flore herbacée rase (pâquerette, achillée, trèfle)
- > Aspect standard
- > Supporte le piétinement



**Tonte rotative ou mulching (hauteur de coupe inférieure à 8 cm)**  
 > 15 à 20 fois/an (2 fois/3 semaines) > Avril à Novembre

**Découpe des bordures**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Ramassage des feuilles**  
 > 3 à 5 fois/an > Automne

**Semis de regarnissage**  
 > Si nécessaire seulement

## > Pelouse soignée

- > Gazon de graminées en équilibre avec une flore herbacée rase (pâquerette, achillée, trèfle)
- > Aspect soigné
- > Supporte le piétinement



**Tonte rotative ou mulching (hauteur de coupe inférieure à 8 cm)**  
 > 15 à 20 fois/an (2 fois/3 semaines) > Avril à Novembre

**Découpe des bordures**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Fertilisation par engrais organique bio**  
 > 1 fois/an > Automne

**Ramassage des feuilles**  
 > 3 à 5 fois/an > Automne

**Désherbage manuel, ou sélectif gazon autorisé si forte proportion de dicotylédones**  
 > Si besoin

**Arrosage**  
 > Occasionnel

**Semis de regarnissage**  
 > Si nécessaire seulement

## > Pelouse rustique

- > Gazon grossier en mélange avec les dicotylédones
- > Première tonte tardive dans la saison
- > Aspect rustique



**Tonte rotative (hauteur de coupe 10 cm), ou broyage**  
 > 4 à 8 fois/an > Avril à Novembre

**Ramassage des feuilles**  
 > Occasionnel > Automne

**Semis de regarnissage**  
 > Si nécessaire seulement

## > Cultures et engrais verts

- > Cultures de céréales ou de légumineuses
- > Aspect rustique, rural, qui se réfère aux paysages agricoles



**Préparation du sol (labour ou disque)**  
 > 1 fois/an > Automne (printemps)

**Amendement (fumure, compost) pour les cultures**  
 > 1 fois/an > Simultané au labour

**Hersage**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Semis**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Arrosage**  
 > À l'implantation, puis en fonction de la culture

**Fauchage ou broyage**  
 > 1 fois/an > Fonction de la culture

**Déchaumage après broyage**  
 > 1 fois/an > Automne

## > Pâturage intensif

- > Surfaces enherbées entretenues par des animaux, avec une forte charge de bétail à l'hectare
- > Système d'enclos permettant une rotation du pâturage



**Rotation des prairies tous les 1,5 mois, lots de 5 ha**  
 > 10 lots pour 10 rotations > Toute l'année et plus au printemps

**Charge en bétail de 10 à 15 brebis/ha environ**  
 > 1 fois/an > Toute l'année

**Surveillance du troupeau et soins**  
 > Suivant l'espèce

**Broyage des refus**  
 > 1 à 2 fois/an > À la sortie des bêtes du lot

## > Pâturage extensif

- > Surfaces enherbées entretenues par des animaux, avec une faible charge de bétail à l'hectare
- > Parcelle unique avec charge permanente



**Charge permanente en bétail de 6 à 8 brebis/ha**  
 > Permanent > Toute l'année

**Surveillance du troupeau et soins**  
 > Suivant l'espèce

**Broyage des refus**  
 > Tous les 2 ou 3 ans > Automne ou entrée d'hiver

## > Friche

- > Zone non cultivée où la dynamique naturelle reprend ses droits



**Broyage sélectif éventuel**  
 > Tous les 5 ans

## > Prairie fleurie d'annuelles et de bisannuelles

- > Prairie haute, très riche en fleurs
- > Renouvelée chaque année
- > Impact visuel fort (apport de couleur)
- > Fleurissement alternatif aux massifs fleuris



**Préparation du sol au rotavator**  
 > 1 fois/an > Automne ou mars

**Amendement (fumure, compost)**  
 > 1 fois/an > Mars

**Semis**  
 > 1 fois/an > Mars

**Fauchage**  
 > 1 fois/an > Fin de saison

**Regarnissage**  
 > 1 fois/an > Mars/avril

**Arrosage**  
 > À l'implantation, puis selon les besoins

## > Prairies de vivaces

- > Prairie fleurie pérenne
- > Aspect naturel, champêtre
- > Moins riche en couleurs qu'une prairie annuelle



**Préparation du sol au rotavator**  
 > À l'implantation > Automne ou mars

**Semis**  
 > À l'implantation > Automne ou mars

**Arrosage**  
 > À l'implantation, puis de sauvegarde

**Fauche ou broyage**  
 > 1 fois/an > À maturité

**Amendement (fumure, compost)**  
 > Éventuel

**Regarnissage naturel, éventuellement artificiel**

## > Prairie naturelle

- > Formation herbacée d'origine naturelle (pas d'ensemencement)



**Fauche tardive avec exportation, en laissant une zone refuge non fauchée**  
 > 1 fois/an > Automne

**Fauchage printanier éventuel selon l'aspect souhaité**  
 > 1 fois/an > Printemps

**Tonte et maintien éventuel de cheminements, selon l'aspect souhaité**  
 > Éventuel

**Limitation des pestes végétales (arrachage/fauchage)**  
 > 1 fois/an > Printemps

## > Massifs fleuris & couvre-sols

### > Massifs saisonniers d'annuelles et de bisannuelles

- > Aspect fleuri impeccable
- > Pas de mauvaises herbes
- > Pas de fleurs fanées



Préparation du sol (*bêchage, griffage*) avec amendement (*engrais organique*)

- > 2 fois/an
- > Printemps et automne

Plantation

- > 2 fois/an
- > Printemps et automne

Arrosage

- > Autant que nécessaire

Désherbage manuel

- > Autant que nécessaire

Paillage / Mulchage

- > 1 fois/an
- OU Griffage (*des massifs non paillés/mulchés*)
- > 1 fois/mois
- > En période de végétation

Fertilisation par engrais organique bio

- > 2 à 3 fois/an
- > Printemps et automne

Enlèvement des fleurs fanées

- > Autant que nécessaire

Ramassage des feuilles mortes

- > Autant que nécessaire, à l'automne

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Si maladie ou attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

### > Massifs de vivaces en couvre sol décoratif

- > Plantations de vivaces en couvre sol
- > Adventices tolérées
- > Recherche d'un rendu esthétique (apport de couleur)



Contrôle du développement des plantes

- > 1 fois/an
- > Fin de saison

Enlèvement des fleurs fanées ou coupe des chaumes de graminées

- > 1 fois/an
- > Fin de saison

Désherbage manuel

- > Si nécessaire

Arrosage

- > Éventuel, selon besoins

### > Vivaces de collection et jardins thématiques

- > Massif fleuri pérenne à vocation décorative
- > Aspect impeccable
- > Collections végétales, jardins de médicinales...



Contrôle du développement des plantes (*division, arrachage*)

- > 2 fois/an
- > Printemps et automne

Rabattage et taille

- > 1 fois/an
- > Fin de saison

Désherbage manuel

- > Autant que nécessaire

Arrosage

- > Autant que nécessaire

Paillage / Mulchage

- > 1 fois/an ou tous les 2 ans
- OU Griffage (*des massifs non paillés/mulchés*)
- > 1 fois/mois
- > En période de végétation

Fertilisation par engrais organique bio

- > 2 à 3 fois/an
- > Printemps et automne

Enlèvement des fleurs fanées

- > Autant que nécessaire

Ramassage des feuilles mortes

- > Autant que nécessaire, à l'automne

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Si maladie ou attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

### > Couvre sol rustique

- > Plantation, ou colonisation spontanée de plantes couvrantes (*lierre, pervenche...*)



Limitation de l'envahissement

Désherbage manuel

- > Occasionnel

## > Massifs arbustifs

### > Massif arbustif à forme architecturée

- > Taille architecturée ou paysagère des arbustes
- > Aspect impeccable



Taille architecturée ou horticole au sécateur (*maintien de la forme*)

- > 2 à 3 fois/an
- > Printemps et automne

Désherbage manuel ou thermique

- > Autant que nécessaire

Paillage / Mulchage

- > 1 fois/an ou tous les 2 ans
- OU Griffage (*des massifs non paillés/mulchés*)
- > 1 fois/mois
- > En période de végétation

Fertilisation par engrais organique bio

- > 1 fois/an
- > Automne

Ramassage des feuilles

- > Autant que nécessaire
- > Automne

Arrosage

- > Autant que nécessaire, selon les besoins des végétaux

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Si maladie ou attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

### > Massif arbustif à fleurs

- > Massifs d'aspect décoratif
- > Mise en valeur de la floraison



Taille horticole selon la période de floraison

- > 1 à 2 fois/an
- > Printemps et automne

Désherbage manuel ou thermique

- > 2 à 4 fois/an
- > Hiver

Paillage / Mulchage

- > 1 à 2 fois/an

Fertilisation par engrais organique bio

- > 1 fois/an
- > Automne

Arrosage

- > Occasionnel selon les besoins

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Si maladie ou attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

### > Massif arbustif en forme libre

- > Massif laissé en forme libre mais dont le développement est maîtrisé (pas de débordement dans les allées)



Taille au sécateur pour obtenir un aspect flou, ou arbustes laissés en forme libre

- > 1 à 2 fois/an
- > Printemps et automne

Enlèvement des bois morts

- > 1 fois/an

Mulchage par réutilisation des déchets de taille sur place (*broyat*) ou couvre sol

- > 1 fois/an

Eclaircie et recépage des arbustes

- > Tous les 3 à 5 ans, en fonction des essences, de leur état sanitaire et de la vocation paysagère du site

### > Massif arbustif naturel

- > Massif composé d'essences indigènes
- > Laissez en dynamique naturelle



Taille de recépage, suppression des bois morts, couvre-sol

- > Tous les 4-5 ans en rotation
- > Hiver

## > Rosiers

### > Rosier de prestige

- > Massif uniquement composé de rosiers horticoles de collection
- > Aspect impeccable



#### Taille de nettoyage et rabattage

- > 1 fois/an > Fin octobre/début novembre

#### Taille de formation

- > 1 fois/an > Printemps ou automne

#### Fertilisation par engrais organique ou autre

- > 2 fois/an > Printemps et automne

#### Béquillage

- > 1 fois/an > Printemps ou automne

#### Enlèvement des fleurs fanées

- > Autant que nécessaire

#### Désherbage : binage pour élimination des adventices

- > Autant que nécessaire

#### Griffage OU paillage

- > Autant que nécessaire

#### Arrosage

- > Autant que nécessaire

#### Ramassage des feuilles mortes

- > Autant que nécessaire > Automne

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Préventif et curatif, en privilégiant les produits naturels

### > Rosier Rustique

- > Massifs de rosiers rustiques
- > Tolérance des adventices



#### Taille de formation et enlèvement des bois morts

- > 1 fois/an > Automne

#### Enlèvement des fleurs fanées

- > 1 fois/an > En fin de floraison

#### Arrosage

- > De sauvegarde

#### Mulchage

- > 1 fois tous les 2 ans

### > Rosier soigné

- > Massif de rosiers horticoles
- > Aspect soigné, les adventices pouvant être tolérées



#### Taille de nettoyage et rabattage

- > 1 fois/an > Fin octobre/début novembre

#### Taille de formation

- > 1 fois/an > Printemps ou automne

#### Fertilisation par engrais organique bio

- > 1 fois/an > Printemps

#### Béquillage

- > 1 fois/an > Printemps ou automne

#### Enlèvement des fleurs fanées

- > Autant que nécessaire

#### Paillage / Mulchage

- > 1 fois/an

OU Griffage (*des massifs non mulchés*)

- > 1 à 2 fois/an

#### Arrosage

- > Selon les besoins des végétaux

#### Ramassage des feuilles mortes

- > Autant que nécessaire > Automne

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Curatif uniquement en cas d'attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

### > Rosier libre

- > Églantiers laissés à l'état naturel



#### Taille

- > Tous les 3-5 ans > Automne

#### Coupe et régénération

- > Tous les 5 ans

## > Haies

### > Haie de prestige

- > Haie monospécifique
- > Taille architecturée
- > Aspect impeccable



#### Taille de 2-3 faces

- > 3 à 5 fois/an > Printemps / Été / Automne

#### Désherbage manuel ou thermique

- > Autant que nécessaire

#### Paillage / Mulchage

- > 1 fois/an

OU Griffage (*des massifs non paillés/mulchés*)

- > Autant que nécessaire

#### Fertilisation par engrais organique bio

- > 1 fois/an > Printemps

#### Ramassage des feuilles mortes

- > Autant que nécessaire > Automne

#### Arrosage

- > Occasionnel, selon les besoins

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Curatif, en privilégiant les produits naturels

### > Haie champêtre

- > Haie en port libre



#### Taille de formation

- > 1 fois/an > Automne

#### Mulchage

- > 1 fois tous les 2 ans

#### Arrosage

- > De sauvegarde

#### Recépage

- > Tous les 3-5 ans

### > Haie naturelle

- > Aspect sauvage, type haie bocagère
- > Laisser fruits et graines pour la nourriture des oiseaux



#### Recépage

- > Tous les 4-5 ans en rotation > Printemps

### > Haie soignée

- > Aspect soigné
- > Mise en valeur de l'éventuelle floraison



#### Taille

- > 2 fois/an > Mars et Août/Septembre

#### Désherbage manuel ou thermique

- > Autant que nécessaire

#### Mulchage

- > 1 fois tous les 2 ans

#### Enlèvement des fleurs fanées

- > 1 fois/an

#### Fertilisation par engrais organique bio

- > 1 fois/an > Printemps

#### Arrosage

- > De sauvegarde

Traitement phytosanitaire (*fongicide, insecticide*), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés

- > Curatif uniquement en cas d'attaque sévère, en privilégiant les produits naturels

## > Plantes grimpantes

### > Grimpante soignée

- > Plante palissée
- > Aspect soigné
- > Développement contraint



Palissage / Attachage / Tuteurage  
> **Autant que nécessaire** (selon essence)

Taille de formation  
> **1 fois/an** > **Février**

Pincement  
> **Régulier, en végétation**

Fertilisation par engrais organique bio  
> **1 fois/an** > **Printemps**

Désherbage manuel des pieds  
> **Autant que nécessaire**

Paillage / Mulchage

Ramassage des feuilles mortes  
> **Autant que nécessaire** > **Automne**

Arrosage  
> **De sauvegarde**

### > Grimpante rustique

- > Plante grimpante laissée au naturel



**Pincement pour limiter l'envahissement**  
> **1 fois/an si nécessaire** > **En végétation**

## > Arbres fruitiers

### > Fruitier palissé

- > Arbres fruitiers dont la conduite est contrainte



Taille  
> **2 fois/an** > **Hiver, en vert en été**

Guidage / Attachage  
> **2 fois/an** > **Hiver, en vert en été**

Désherbage manuel ou thermique du pied d'arbre  
> **Autant que nécessaire**

Mulchage éventuel  
> **1 fois tous les 2 ans**

Fertilisation (engrais organique ou amendement)  
> **2 fois/an** > **Printemps**

Béquillage / Travail du sol  
> **2 à 3 fois/an**

Ramassage des feuilles mortes  
> **Autant que nécessaire** > **Automne**

Arrosage  
> **De sauvegarde** > **5 premières années**

Traitement phytosanitaire (fongicide, insecticide), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés  
> **Préventif et curatif, en privilégiant les produits naturels :**  
> **1 fois/an en préventif (emploi d'huiles végétales)**  
> **Curatif en fonction de l'intensité de l'attaque**

### > Fruitier plein vent

- > Arbres fruitiers laissés en port libre



Taille de formation  
> **1 fois/an, 5 premières années** > **Hiver**

Fertilisation (engrais organique ou amendement)  
> **1 fois/an, 5 premières années** > **Printemps**

Travail du sol  
> **1 fois/an**

Paillage ou plantation de couvre sol en pieds d'arbres

Ramassage des feuilles mortes  
> **Autant que nécessaire** > **Automne**

Arrosage  
> **De sauvegarde, 5 premières années**

Traitement phytosanitaire (fongicide, insecticide), à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés  
> **Préventif et curatif, en privilégiant les produits naturels :**  
> **1 fois/an en préventif (emploi d'huiles végétales)**  
> **Curatif en fonction de l'intensité de l'attaque**

## > Arbres isolés

### > Arbre isolé en environnement soigné

- > Maîtrise du développement de l'arbre
- > Pied d'arbre net



Taille de formation  
> **3 premières années**

Maintenance des tuteurages et haubanages éventuels  
> **Autant que nécessaire** > **3 premières années**

Réfection des cuvettes  
> **1 fois/an** > **3 premières années, en février**

Désherbage manuel ou thermique des pieds d'arbres  
> **2 à 3 fois/an**

Paillage / Mulchage / Plantation de couvre-sol  
> **1 fois/an ou tous les 2 ans**

Arrosage  
> **Autant que nécessaire** > **3 premières années**

Taille d'entretien (enlèvement des bois morts et de la végétation parasite, émondage des troncs, défouillage...)  
> **Selon les besoins**

Taille de réduction si le milieu le nécessite  
> **Tous les 3-4 ans**

Traitement phytosanitaire exceptionnel, et à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés  
> **Curatif uniquement en cas d'attaque sévère, en privilégiant les produits naturels**

### > Arbre isolé en milieu rustique

- > Arbre laissé en port libre
- > Pied d'arbre colonisé par la végétation spontanée



Taille de formation  
> **3 premières années**

Maintenance des tuteurages et haubanages éventuels  
> **Autant que nécessaire** > **3 premières années**

Réfection des cuvettes  
> **1 fois/an** > **3 premières années, en février**

Désherbage manuel ou thermique des pieds d'arbres  
> **2 à 3 fois/an** > **3 premières années**

Arrosage  
> **Autant que nécessaire** > **3 premières années**

Mise en sécurité des houppiers  
> **Tous les 10 ans** > **Hiver**

Traitement phytosanitaire exceptionnel, et à condition que le site soit fermé au public et que les délais de rentrée soient respectés  
> **Curatif uniquement en cas d'attaque sévère, en privilégiant les produits naturels**

## > Arbres d'alignement

### > En rideau

- > Arbres alignés taillés à la française
- > Pieds d'arbres impeccables



Taille de formation > 3 premières années

Maintenance des tuteurages et haubanages éventuels

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Arrosage

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Taille en vert

> 1 fois/an > Mai/juin ou Août (suivant l'essence)

Taille de restructuration

> Tous les 4-5 ans > Hiver

Désherbage des pieds d'arbres (manuel ou thermique), avec entretien des cuvettes

> 2 à 3 fois/an

OU mulchage ou plantation de couvre sols sur les pieds d'arbres

> 1 fois/an ou tous les 2 ans

### > Taillés en « tête de chat »

- > Arbres alignés avec taille architecturée en tête de chat



Taille de formation > 3 premières années

Maintenance des tuteurages et haubanages éventuels

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Arrosage

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Taille en « tête de chat »

> 1 fois/an ou tous les 2 ans > Hiver

Désherbage des pieds d'arbres (manuel ou thermique), avec entretien des cuvettes

> 2 à 3 fois/an

OU mulchage ou plantation de couvre sols sur les pieds d'arbres

> 1 fois/an ou tous les 2 ans

### > Conduits en port libre

- > Arbres alignés en port libre
- > Structure homogène



Taille de formation > 3 premières années

Maintenance des tuteurages et haubanages éventuels

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Arrosage

> Autant que nécessaire > 3 premières années

Taille de recalibrage

> Tous les 5 ans > Hiver

Désherbage des pieds d'arbres (manuel ou thermique), avec entretien des cuvettes

> 2 à 3 fois/an

OU mulchage ou plantation de couvre sols sur les pieds d'arbres

> 1 fois/an ou tous les 2 ans

## > Boisements

### > Boisement soigné

- > Vocation paysagère
- > Mise en valeur des formes et couleurs
- > Maîtrise du sous étage et de la végétation au sol (couvre sol ou sol tondu)



Jardinage du sous étage ou du couvre sol

> 1 à 2 fois/an

Ramassage du bois mort

> 1 fois/an > Selon météo

Fauchage ou débroussaillage

> 1 fois/an > Fin d'hiver

Nettoyage des houppiers

> Tous les 5 ans > Hiver ou fin d'été

Éclaircie en fonction de la densité et des préconisations paysagères

> Tous les 5 ans > Hiver

### > Boisement aménagé

- > Maîtrise de la dynamique naturelle



Débroussaillage

(gestion de la régénération du sous bois)

> Tous les 4-5 ans

Éclaircie en fonction de la densité et en faveur des espèces indigènes

> Tous les 5 ans > Hiver

### > Boisement naturel

- > Respect de la dynamique naturelle
- > Toutes les strates de végétation sont représentées (y compris la régénération naturelle)



Éclaircie en fonction de la densité

et en faveur des espèces indigènes adaptées au milieu

> Tous les 5 à 10 ans > Hiver

Conservation des bois morts sur pied dans les zones peu accessibles

## > Zones humides

### > Jardin aquatique

- > Jardin d'eau d'aspect très soigné, décoratif
- > Espèces horticoles

1  
ASPECT IMPECCABLE - ASPECT IMPECCABLE

- Algicide**  
> 1 fois/an > Printemps

- Contrôle du développement des végétaux (division des souches)**  
> 2 fois/an > Printemps et automne

- Taille de nettoyage**  
> 1 fois/an > Hiver

- Désherbage manuel**  
> Autant que nécessaire

- Enlèvement des fleurs fanées**  
> Autant que nécessaire

- Pompage et nettoyage du bassin**  
> 1 fois/an > Août

### > Zone humide soignée

- > Zone humide ou mare d'aspect décoratif et soigné
- > Espèces horticoles

2  
ASPECT SOIGNE - ASPECT SOIGNE

- Désherbage manuel**  
> 2 fois/an

### > Zone humide rustique

- > Zone humide constituée d'un mélange de plantes indigènes et horticoles
- > Contrôle de la dynamique de la végétation

3  
ASPECT RUSTIQUE - ASPECT RUSTIQUE

- Contrôle de l'équilibre de la végétation**  
> 1 fois/an > Décembre

- Faucardage**  
> 1 fois/an > Décembre

### > Zone humide naturelle

- > Zone humide constituée uniquement de plantes indigènes
- > Origine naturelle
- > Respect des périodes de nidification au printemps et de refuge en hiver

4  
ASPECT NATUREL - ASPECT NATUREL

- Faucardage**  
> Occasionnel > Décembre

## > Surfaces minérales & allées (surfaces sablées et stabilisées)

### > Allée de prestige

- > Allée très fréquentée
- > Limites nettes et soignées
- > Pas de plantes indésirables

1  
ASPECT IMPECCABLE - ASPECT IMPECCABLE

- Désherbage (manuel, thermique ou mécanique)**  
> Autant que nécessaire

- Ratissage**  
> Suivant la fréquentation

- Compactage et roulage**

- Ramassage des feuilles mortes**  
> Autant que nécessaire > Automne

- Réparations mineures de surface**

### > Allée ordinaire

- > Allée de fréquentation moyenne
- > Un enherbement momentané est toléré

2  
ASPECT SOIGNE - ASPECT SOIGNE

- Désherbage (manuel, thermique ou mécanique)**  
> 2 fois/an > Printemps et automne

- Roulage**

- Ramassage des feuilles mortes**  
> Autant que nécessaire > Automne

- Réparations mineures de surface**

### > Allée rustique

- > Végétalisation homogène et contrôlée par la tonte
- > Les plantes érigées ne sont pas acceptées

3  
ASPECT RUSTIQUE - ASPECT RUSTIQUE

- Tonte régulière du cheminement, désherbage manuel**  
> 1 fois/an > Printemps

- Ramassage des feuilles mortes**  
> Autant que nécessaire > Automne

### > Sentier

- > Cheminement sur lequel la nature reprend ses droits

4  
ASPECT NATUREL - ASPECT NATUREL

- Dégagement du cheminement si fermeture par la végétation**  
> 1 fois/an > Printemps

# Lexique des termes techniques

## A

### Adventice

Plante qui pousse volontairement sur un terrain sans y avoir été semée.

### Amendement

Moyen d'améliorer la terre sur le plan physique (structure). Il ne faut pas confondre avec un apport d'engrais. On utilise pour un amendement, du fumier, de la tourbe, du terreau, du sable, parfois de la chaux.

## B

### Béquillage

Labour superficiel effectué à la fourche-bêche entre les arbustes ou les plantes vivaces.

## C

### Compost

Produit issu de la fermentation aérobie de déchets organiques ; amendement organique qui permet d'améliorer la fertilité du sol.

### Corridor biologique

Élément paysager linéaire ou en gué qui permet la dispersion d'espèces animales ou végétales entre un habitat source et un habitat puits, au sein d'un environnement plus ou moins hostile.

## D

### Déchaumage

Pratique qui consiste à débarrasser une terre du chaume resté après la moisson, par un labour destiné à l'enfouir.

### Drageonnement

Pousse de rejets naissant à partir d'un bourgeon situé sur une racine ou une tige souterraine.

## E

### Émonder

Couper les branches d'un arbre.

### Engrais organique

Les engrais organiques s'opposent aux engrais minéraux par leur origine : ils sont constitués de matières ayant appartenu à des êtres vivants.

### Engrais vert

Technique consistant à cultiver des plantes à croissance rapide puis à les détruire et à les enfouir sur place. Elle permet, entre les périodes de grandes cultures : de protéger le sol contre l'érosion, de limiter le ruissellement et le lessivage (perte des éléments nutritifs et risque de pollution des masses d'eau), d'enrichir le sol et de prévenir l'apparition d'adventices. Les plantes sont choisies pour leur développement rapide, même en fin de saison, et leur couverture importante du sol. Ce sont généralement des plantes fourragères (trèfle, luzerne, moutarde...).

## F

### Faucardage

Fauchage des herbes aquatiques.

### Fertilisation

Moyen d'améliorer la terre sur le plan chimique (éléments nutritifs nécessaires aux cultures). Il ne faut pas confondre avec un amendement.

### Fumure

Apport de fumier ou d'engrais dans un sol.

## G

### Gestion différenciée

Gestion du patrimoine qui consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

### Gestion durable

Gestion du patrimoine qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

## H

### Horticole

Se dit d'une plante sélectionnée pour son aspect esthétique. Ces variétés peuvent avoir été obtenues à partir d'espèces locales, à travers des sélections successives, et sont souvent le résultat de croisements génétiques.

## I

### Intrants

Ensemble de produits fournis aux plantes cultivées (engrais, produits phytosanitaires, amendements pour améliorer la qualité du sol...)

## M

### Mulchage & Paillage

Opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes. On distingue le paillage horticole (coco, lin, cacao...) du mulchage effectué avec un broyat de déchets verts.

## O

### Ourlet

Végétation herbacée ou sous-frutescente se développant en lisière des forêts et des haies ou dans les petites clairières à l'intérieur d'une forêt.

## P

### Palissage

Action d'attacher une branche à un support (tuteur, treillage, etc...). Les branches sarmenteuses sont enroulées en spirale autour de l'armature ; les branches rigides, attachées avec un lien en plastique.

### Peste végétale

Espèce exotique naturalisée dans un territoire, qui modifie la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes naturels ou semi-naturels dans lequel elle se propage.

### Pincement

Action de supprimer avec les doigts ou un outil coupant la pousse d'extrémité d'une tige. Le pincement doit s'effectuer au-dessus d'une feuille de manière à provoquer une ramification. Il permet de bien étoffer les jeunes plants.

### Produit phytosanitaire

Produit qui soigne les végétaux. Les pesticides, appelés aussi produits phytosanitaires, produits antiparasitaires ou encore produits agropharmaceutiques, sont des produits chimiques conçus pour tuer toutes sortes de parasites.

## R

### Rabattage (taille de)

Taille très sévère consistant à couper au ras du sol ou à partir de la souche les tiges de l'année. On le fait le plus fréquemment avec les plantes vivaces.

### Recépage

Coupe d'un plant près de terre, pour lui faire pousser des jets plus forts que ceux qu'on a retranchés.

### Roulage

Opération culturale consistant à passer un rouleau lourd sur le sol pour l'aplanir.